

PROTOCOLE 6

Étude de la CCNR sur la transition énergétique vers un secteur de la navigation intérieure à zéro émission

Résolution

La Commission Centrale,

souhaitant contribuer pleinement à la protection de l'environnement et du climat,

soucieuse d'assurer de façon constante la prospérité, la sécurité et le bon ordre de la navigation rhénane en application de la Convention révisée pour la navigation du Rhin du 17 octobre 1868,

se référant à la Déclaration de Mannheim du 17 octobre 2018,

rappelant le mandat qui lui a été donné par la Déclaration de Mannheim de présenter une feuille de route pour la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre et de polluants,

étant donné le mandat qui lui a été confié par la Déclaration susvisée, de prendre l'initiative du développement de nouveaux instruments financiers pour atteindre lesdits objectifs,

consciente que la transition énergétique est un défi existentiel pour la navigation rhénane et européenne,

soulignant l'importance de la voie fluviale rhénane qui représente 70 % du trafic et constitue ainsi le principal axe de transport de la navigation intérieure européenne,

prend acte des résultats de l'étude relative au financement de la transition énergétique vers un secteur de la navigation intérieure à zéro émission, réalisée en concertation étroite avec les principaux acteurs de la navigation intérieure européenne,

considère que cette étude constitue une étape majeure dans la mise en œuvre de la Déclaration de Mannheim et en particulier dans l'élaboration de sa feuille de route et se félicite du caractère novateur de cette étude dans ces réflexions sur le financement de la transition énergétique,

rappelle que cette étude a été réalisée en concertation étroite avec les parties prenantes, en particulier les organisations agréées de la profession de la navigation intérieure, la Commission européenne, la Commission du Danube et la Banque européenne d'investissement,

rappelle que les résultats de l'étude ne préjugent pas des positions de la Commission Centrale et de ses États membres et s'inscrivent dans un large processus de discussion à l'échelle rhénane, européenne et internationale visant à :

- évaluer les besoins en financement pour la transition énergétique du secteur de la navigation intérieure,
- formuler des recommandations pour l'élaboration d'un instrument européen de subvention et de financement destiné à soutenir cette transition, et
- ouvrir la voie à des décisions politiques,

observe que la transition énergétique vers une navigation intérieure à zéro émission s'accompagne d'incertitudes technologiques,

observe que la transition énergétique vers une navigation intérieure à zéro émission entraînera des coûts considérables, actuellement estimés à plusieurs milliards d'euros,

souligne que les coûts liés à la transition énergétique sont susceptibles d'excéder les capacités financières de la profession de la navigation, celle-ci ne pouvant donc assumer que partiellement le financement nécessaire pour réaliser cette transition,

reconnait le rôle important que pourrait jouer un instrument européen de subvention et de financement, combinant des moyens publics et privés, pour soutenir la transition énergétique du secteur de la navigation intérieure,

note toutefois que des questions de faisabilité économique, technique, juridique et pratique restent à traiter en ce qui concerne un tel instrument européen de subvention et de financement,

propose que l'intérêt d'un tel instrument européen pour le financement de la transition énergétique du secteur de la navigation intérieure soit examiné dans le cadre d'une large discussion, notamment dans le contexte du projet PLATINA 3 pour lequel cette étude sera une contribution directrice, en concertation avec la profession, les institutions européennes, les institutions de financement et les administrations nationales,

charge ses comités économique, du droit fluvial, du règlement de visite et de l'infrastructure et de l'environnement d'examiner les questions de faisabilité économique, technique, juridique et pratique découlant de l'étude et de faire rapport au plus tard d'ici fin juillet 2021,

invite ces comités à partager leurs conclusions à titre de contribution au projet PLATINA3,

souhaite que le projet PLATINA3, sur la base des résultats de l'étude, aboutisse à un plan d'action en vue de la poursuite du développement d'un instrument européen de subvention et de financement et qu'il affine une proposition pour un tel instrument. Un tel plan d'action devrait identifier en particulier les actions à mener, la manière dont elles doivent être menées, par quels acteurs et quel devrait être leur rôle,

invite ses États membres, par le biais d'un groupe de correspondance dédié, à orienter et à soutenir le Secrétariat dans le cadre du projet PLATINA3,

considère que, le cas échéant, un tel instrument européen de subvention et de financement devrait être accessible aux mêmes conditions à tous les propriétaires de bateaux des États membres de la CCNR,

exprime le souhait de participer à de futures activités visant à introduire un tel instrument européen de subvention et de financement,

invite ses États membres et son Secrétariat, en particulier son Secrétaire général et son Président, à partager les résultats de cette étude avec les institutions de l'UE, y compris la Commission européenne, ainsi qu'avec les différents groupes politiques intéressés du Parlement européen et les parties prenantes, en mentionnant explicitement sa vocation à contribuer aux discussions,

demande, dans le cadre de ce processus, qu'il soit tenu compte des intérêts des États non membres de l'UE concernés par la navigation intérieure, notamment la Suisse,

invite son Secrétariat à publier les résultats de cette étude sur son site Internet et à communiquer activement.

Annexe

Les résultats finaux de cette étude seront disponibles sur le site web de la CCNR début juillet 2021 (lien vers le site web : [Central Commission for the Navigation of the Rhine - Financing the energy transition \(ccr-zkr.org\)](http://www.ccr-zkr.org)).